

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 17616 Numéro SIREN : 852 028 406 Nom ou dénomination : Intertrust (France) SAS

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2024 sous le numéro de dépôt 20934

Intertrust France

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS

183 rue de Courcelles 75017 Paris

SIRET : **908 248 719 00019** - NAF: **8211Z**

Capital : 20.000 euros

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			N-1
	Brut	Amort.Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Corporelles				
Frais Etablissements				
Frais de Developpement				
Concessions, brevets et droits				
Fonds Commercial				
Autres Immob Incorporelles				
Avances et acptes Immob Incorp				
Immobilisations Incorporelles				
Terrains		-	-	
Constructions		-	-	
Installations Tech,mat/Out Industriel				
Autres Immob Corporelles	21 556,27	543,34	21 012,93	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participation évaluées -mise en equivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	10 720,50	-	10 720,50	
ACTIF IMMOBILISE	32 276,77	543,34	31 733,43	
Actif Circulant			-	
Stocks et en cours			-	
Matieres premieres , autres approv			-	
En-cours de De Biens			-	
production De services			-	
Produits Intermédiaires et finis			-	
Marchandises			-	
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances			-	
Clients et comptes rattachés	87 835,33		87 835,33	7 457,00
Etats Tva	25 705,89		25 705,89	9 394,00
Autres			-	
Capital souscrit et appelé, non versé			-	
Valeurs mobilières de placements			-	
Actions propres			-	
Autres titres			-	
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	21 706,71		21 706,71	19 912,00
Charges Constatées d'avance	7 121,66		7 121,66	306,00
ACTIF CIRCULANT	142 369,59	-	142 369,59	37 069,00
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	174 646,36	543,34	174 103,02	37 069,00

Bilan Passif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	N-1
Capitaux Propres		
Capital social ou indiv (dont versé)	20 000,00	20 000,00
Prime d'émission , de fusion d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Légale		
Statutaires ou contractuelles		
Réglementées		
autres		
Report à nouveau	-41 415,35	-16 753,00
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-102 719,75	-24 662,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-124 135,10	-21 415,00
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions Risques		
pour Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes Au près des Ets de crédit		
Financières diverses		42 465,00
Fournisseurs et cpts rattachés	22 738,30	8 128,00
Dettes Fiscales et sociales	9 147,66	
Sur immobilisation et rattachés		
Autres dettes	266 352,16	7 892,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	298 238,12	58 485,00
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	174 103,02	37 069,00

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			N-1
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production De biens				
vendue De services	80 378,00		80 378,00	7 457,00
Chiffres d'affaires net			80 378,00	7 457,00
Production Stockée				
Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, depreciations,provisions, transfert de charges				
Autres Produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			80 378,00	7 457,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandise)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes*			80 922,32	32 120,00
Impôts,taxes et versements assimilés			1 037,99	
Salaires et traitements			71 166,62	
Charges sociales			29 427,48	
Amortissements sur immobilisations			543,34	
Dotations aux Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			183 097,75	32 120,00
* Y compris Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION			-102 719,75	-24 662,00
Bénéfice attribué ou perte tranférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits Financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeursmobilièes et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions , dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			0,00	0,00
Charges Financières				
Dotations financières aux amortissements , dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER			0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-102 719,75	-24 662,00

Produits Exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations excep Les actions constituant capital initial de 1000 euros	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés	
Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	80 378,00
TOTAL DES CHARGES	183 097,75
BENEFICE OU PERTE (Total des produits-Total des charges)	-102 719,75

7 457,00

32 120,00

-24 662,00

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983- articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice dos le 31/12/2021 dont le total est de 174 104 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de – 102 719 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 17 JANVIER 2023

Minutes of the Shareholders decisions dated 17 January 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept Janvier,

The year two thousand twenty-three, the seventeen of January,

1. La société Intertrust Group B.V., société de droit-néerlandais («Besloten Vennootschap ») dont le siège social est situé Basisweg 10, 1043 AP, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce et des société des Pays-Bas sous le numéro 56528582, représentée conjointement par Corneel Ryde et Bauke Faber, dument habilités aux fins des présentes, Propriétaire de 20 000 actions de la société Intertrust (France) SAS, société par actions simplifiée au capital de 20 001 euros, dont le siège social est situé 183 rue de Courcelles 75017 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 852 028 406 (ci-après désignée la « Société ») ;

Intertrust Group B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands ("Besloten Vennootschap") with registered office at Basisweg 10, 1043 AP, Amsterdam, The Netherlands, registered in the Netherlands Trade and Companies Register under number 56528582, represented jointly by Corneel Ryde and Bauke Faber, duly authorized for the purposes hereof,

Owner of 20,000 shares of Intertrust (France) SAS, a simplified joint-stock company with a capital of € 20,001, whose registered office is located at 183 rue de Courcelles 75017 Paris – France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 852 028 406 (hereinafter referred to as the "Company");

2. Intertrust Accounting Services CVBA, société de droit belge, ayant son siège social situé 23 Avenue Marnix 1000 Bruxelles, Belgique enregistrée au registre du commerce Belge sous le numéro BE 0847.422.484 représentée par Monsieur Marc Cogen, Propriétaire de 1 action de la Société et titulaire de 67% des droits de vote de la Société ;

Intertrust Accounting Services CVBA, a company incorporated under Belgian law, having its registered office at 23 Avenue Marnix 1000 Brussels, Belgium registered in the Belgian commercial register under number BE 0847.422.484 represented by Mr. Marc Cogen, Owner of 1 share of the Company and holder of 67% of the voting rights of the Company;

Associés de la Société (ci-après désigné les Associés »),

Partners of the Company (hereinafter referred to as the Partners"),

Déclarent que le Commissaire aux Comptes, la société FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT, a été dûment informée des présentes décisions.

Declare that the auditor, FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT, has been duly informed of these decisions

I. Rappellent qu'ils sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit :

Remind that the agenda is below:

1. Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
 2. Affectation du résultat,
 3. Conventions réglementées relevant de l'article L-227-10 du Code de commerce,
 4. Décision à prendre quant à la dissolution anticipée ou la continuation de l'activité de la Société du fait que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social,
 5. Pouvoirs en vue des formalités.
-
1. Approval of the corporate accounts for the year 2021 and discharge to the Chairman,
 2. Appropriation of the result,
 3. Regulated agreements falling under article L-227-10 of the French Commercial Code,
 4. Decision to be taken as to the early dissolution or continuation of the Company's activities because the equity is less than half of the share capital,
 5. Powers for formalities.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

After reviewing the following documents:

- L'e-mail d'information adressée au Commissaire aux Comptes de la Société ;
 - Les statuts de la Société ;
 - Les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice 2021 ;
 - Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021 ;
 - Le texte des projets de décisions soumis aux Associés.
-
- The information email sent to the Company's Statutory Auditor;
 - The Articles of Association of the Company;
 - The corporate accounts (balance sheet, income statement and appendix) for the year 2021;
 - The auditor's report on the annual accounts for the year 2021;
 - The text of the draft decisions submitted to the Shareholders.

A pris les décisions suivantes :

Took the following decisions:

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes clos le 31 décembre 2021

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur l'activité de la Société, du rapport du Commissaire aux comptes de la Société sur les comptes, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

The Shareholders, after having read the report of the President and the one of the Company's Statutory Auditor on the annual accounts, approve them, i.e the balance sheet, the income statement and the appendix, closed on December 31, 2021 as well as the transactions reflected in these accounts and summarized in these reports.

En conséquence, il est donné au Président de la Société quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Accordingly, the Chairman of the Company is discharged from his management for the past financial year.

Les Associés constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visée à l'article 39-4 du CGI.

The Shareholders also notes that the accounts for the previous financial year do not include non-deductible expenses from the tax result, referred to in Article 39-4 of the CGI.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Les Associés, constatent que le résultat dégagé au titre de l'exercice est une perte nette comptable de 102 719,56 euros et décident de l'affecter au poste « Report à nouveau » qui passera, après cette affectation à un montant négatif de 144 134,91 euros.

The Shareholders notes that the result for the financial year is a net accounting loss of EUR 102,719.56 and decides to allocate it to the account "retained earnings" which will increase, after this allocation, to a negative amount of EUR 144,134.91.

Conformément à la loi, les Associés reconnaissent, qu'aucun dividende n'a été distribué antérieurement.

In accordance with the law, The Shareholders acknowledge that no dividend has been previously distributed.

TROISIEME DECISION

Conventions règlementées relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce

Les Associés, après avoir pris lecture du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce approuvent ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

The Shareholders, after having read the President's and the Auditor's report on the agreements referred to in Article L. 227-10 of the French Commercial Code, approve this report and the agreements mentioned therein.

QUATRIEME DECISION

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Les Associés prennent acte du fait que les comptes de la Société, clos le 31 décembre 2021 font apparaître des capitaux propres d'un montant de -124 133,91 euros pour un capital social de 20 001 euros, soit des capitaux propres d'un montant inférieur à plus de la moitié du montant du capital social.

The Shareholders take note of the fact that the Company's financial statements, closed on December 31, 2021, show equity of € - 124,133.91 for a share capital of € 20,0001, i.e. equity of less than half of the amount of the share capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, si du fait des pertes constatées dans les comptes, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, les Associés de la Société doivent, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, être interrogés sur la question de savoir s'il y a lieu de dissoudre la Société de manière anticipée.

In accordance with the provisions of Article L.225-248 of the French Commercial Code, if, as a result of the losses recorded in the accounts, the Company's equity becomes less than half of the share capital, the Shareholders must, within four months of the approval of the accounts showing this loss, be asked whether to dissolve the Corporation early.

La Société aurait dû reconstituer ses capitaux propres avant la fin de l'exercice 2022. Toutefois, compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires dans le courant de l'année 2022, en dépit des pertes constatées dans les documents comptables et des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, nous vous proposons de poursuivre l'exploitation sociale.

The Company should have restored its equity before the end of fiscal 2022. Given the evolution of the Company's turnover during 2022, despite the losses noted in the accounting documents and the equity that has become less than half of the share capital, we propose to continue to run the business.

CINQUIEME DECISION

Pouvoir en vue des formalités

Les Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales requises.

The Shareholders grants all powers to the holder of a certified copy or extract of these minutes to complete all required legal formalities.

De tout ce que dessus, Les Associés a dressé et signé le présent procès-verbal.
The Shareholders has drawn up and signed these minutes.

Les Associés

Intertrust Accounting Services CVBA

Intertrust Group B.V.
represented by:


Bauke Faber and Corneel Ryde
both authorised representatives

